

À LIRE AVANT DE REMPLIR LA DEMANDE DE FINANCEMENT

La demande de prise en charge est constituée de 3 volets:

VOLET A à remplir et à signer par l'agent. Il faut y joindre la notification de recevabilité délivrée par l'organisme certificateur et la copie du dernier bulletin de salaire.

VOLET B à remplir par l'établissement employeur.

VOLET C / C BIS à remplir par l'organisme prestataire (accompagnement à la démarche VAE ou formation avant jury).

Le volet C est à compléter par l'organisme d'accompagnement pour solliciter une prise en charge financière d'un accompagnement méthodologique de 24h maximum pour constituer le livret 2.

Le volet C bis est à remplir par l'organisme dispensant la formation (pour certains diplômes).

Tous les renseignements demandés dans le dossier sont indispensables pour instruire la demande de financement.

Un dossier incomplet sera rejeté

Les 3 volets, dûment remplis doivent parvenir à la délégation territoriale ANFH chargée de l'instruction du dossier sous pli recommandé avec accusé de réception. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le conseiller en dispositifs individuels de votre délégation territoriale ANFH.

www.anfh.fr/la-validation-desacquis-de-l-experience-vae

Compter 45 jours entre l'envoi et le début de la prestation

La VAE permet à un agent de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat professionnel.
À l'instar de la formation initiale et de la formation continue, la VAE est une voie d'accès aux certifications reconnues.

Les livrets 1 et 2, qui servent à prouver les compétences et connaissances acquises par l'expérience, demandent un travail important. L'organisme choisi par l'agent devra être :

- datadocké ou certifié Qualiopi
- inscrit sur la liste publique des organismes de formation



DEMANDE DE PRISE EN CHARGE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

À COMPLÉTER PAR **L'AGENT**

A 01 IDENTITÉ (ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES)						
NOM	PRÉNOM					
NOM DE JEUNE FILLE	DATE DE NAISSANCE					
ADRESSE						
CODE POSTAL	YILLE					
EMAIL						
TEL. PRO / POSTE	TEL. PERSO					
A 02 SITUATION PROFESSIONNELLE						
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR						
GRADE	MÉTIER					
STATUT (cocher la case) TITULAIRE STAGIAIRE CONTRACTUEL(LE)	si CDD, la prestation de doit pas aller au-delà de la fin du contrat en cours					
A 04 DIPLÔME, TITRE OU CERTIFICAT VISÉ						
INTITULÉ						
VOUS SOUHAITEZ OBTENIR UN FINANCEMENT POUR:	DATE DE DÉBUT DATE DE FIN DURÉE					
Accompagnement de 24h (congé VAE), remplir formulaire C						
Formation facultative (antérieure au passage devant le jury), remplir formulaire Cbis						
A 05 RECEVABILITÉ DU LIVRET 1						
RECEVABLE EN ATTENTE DE LA NOTIFICATION DE RECEVABILITÉ (date p	probable de réception de la notification)					
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						

A 06 | FRAIS DE TRANSPORTS, D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Le droit est ouvert lorsque la formation se déroule hors de la commune du lieu de travail ou hors de celle de la résidence familiale (une commune = une agglomération). La prise en charge de ces frais n'est pas systématique et est laissée à l'appréciation de l'ANFH.

COÛT DU REPAS

ACCOMPAGNEMENT

LIEU DE DÉPART LIEU D'ARRIVÉE

NOMBRE D'ALLER-RETOUR ENVISAGÉ PENDANT LA PÉRIODE INDEMNISÉE

SNCF (2^E CLASSE): COÛT DU BILLET ALLER-RETOUR PLEIN TARIF

VÉHICULE PERSONNEL: NOMBRE DE KMS POUR UN ALLER-RETOUR*

* Attention: le remboursement se fait sur la base du tarif kilométrique SNCF 2º classe

NOMBRE DE REPAS**** Plafonné selon la règlementation en vigueur

SI VOUS NE REMPLISSEZ PAS LES RUBRIQUES AOG ET AO7, IL SERA CONSIDÉRÉ QUE VOUS NE SOLLICITEZ AUCUNE PRISE EN CHARGE DE CES FRAIS.

ATTENTION

CADRE RÉSERVÉ

€

km

LIEU DE DÉPART	,		
	LIEU D'ARRIVÉE		
NOMBRE D'ALLER-RETOUR ENVISAGÉ PE	NDANT LA PÉRIODE INDEMNISÉE		
SNCF (2 [€] CLASSE): COÛT DU BILLET AL	€		
VÉHICULE PERSONNEL: NOMBRE DE I	km		
* Attention: le remboursement se fait sur	la base du tarif kilométrique SNCF 2º classe		
NOMBRE DE NUITÉES**	COÛT DE LA NUITÉE	€	
** En cas de double résidence et plafonné	ee selon la règlementation en vigueur		
NOMBRE DE REPAS***	COÛT DU REPAS	€	
*** Plafonné selon la règlementation en v			
DEMARQUE IMPORTANTE COMO A CA		.//	
REMARQUE IMPORTANTE ST Yous ete	es contraint, faute de transport en commun, d'utiliser votre	vehicule personnel, il vous	
	ssurance garantissant d'une manière illimitée, votre respon		
	ssurance garantissant d'une manière illimitée, votre respon		
appartient de souscrire une attestation d'a attestation par laquelle vous reconnais	ssurance garantissant d'une manière illimitée, votre respon sez être votre propre assureur.	sabilité personnelle, ou bien une	
appartient de souscrire une attestation d'a attestation par laquelle vous reconnais	assurance garantissant d'une manière illimitée, votre responsez être votre propre assureur. alités territoriales de prise en charge - FOURNIR	un DEVIS	€
appartient de souscrire une attestation d'a attestation par laquelle vous reconnais A 07 FRAIS ANNEXES - selon moda FRAIS DE DOSSIER	assurance garantissant d'une manière illimitée, votre respons sez être votre propre assureur. alités territoriales de prise en charge - FOURNIR	sabilité personnelle, ou bien une	€
appartient de souscrire une attestation d'a attestation par laquelle vous reconnais A 07 FRAIS ANNEXES - selon moda	assurance garantissant d'une manière illimitée, votre responsez être votre propre assureur. alités territoriales de prise en charge - FOURNIR	un DEVIS	€
appartient de souscrire une attestation d'a attestation par laquelle vous reconnais A 07 FRAIS ANNEXES - selon mode FRAIS DE DOSSIER TIMBRES FISCAUX J'atteste sur l'honneur l'exactitude des infisystématiquement la nullité de l'éventuelle	AUTRES (préciser) Ormations portées sur la présente demande. Toute fausse de décision de financement et impliquera le remboursement of ANFH informée de tous changements qui interviendraient	eclaration entrainera de toutes les sommes versées par lt dans le financement de ma	FENTION NORE UNE
appartient de souscrire une attestation d'a attestation par laquelle vous reconnais A 07 FRAIS ANNEXES - selon mode FRAIS DE DOSSIER TIMBRES FISCAUX J'atteste sur l'honneur l'exactitude des infisystématiquement la nullité de l'éventuelle l'ANFH. Je m'engage, en outre, à tenir l'formation, dans ma situation administrat	AUTRES (préciser) Ormations portées sur la présente demande. Toute fausse de décision de financement et impliquera le remboursement of ANFH informée de tous changements qui interviendraient	eclaration entrainera de toutes les sommes versées par let dans le financement de ma	NDRE UNE PIE DU RNIER LETIN DE
appartient de souscrire une attestation d'a attestation par laquelle vous reconnais A 07 FRAIS ANNEXES - selon mode FRAIS DE DOSSIER TIMBRES FISCAUX J'atteste sur l'honneur l'exactitude des infisystématiquement la nullité de l'éventuelle l'ANFH. Je m'engage, en outre, à tenir l'	AUTRES (préciser) Ormations portées sur la présente demande. Toute fausse de décision de financement et impliquera le remboursement of ANFH informée de tous changements qui interviendraient cive et dans mon adresse.	eclaration entrainera de toutes les sommes versées par let dans le financement de ma LIN DEVIS	NDRE UNE PIE DU RNIER

CADDE DÉCEDVÉ

Les informations collectées par l'ANFH, directement auprès de vous via ce formulaire, font l'objet d'un traitement de données ayant pour finalité la gestion de votre demande de prise en charge financière de votre congé VAE. Le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de l'ANFH de réaliser son activité en tant que gestionnaire du dispositif congé VAE (Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986; Décret n°2006-1685 du 22 décembre 2006 version en vigueur). L'ensemble des informations sont obligatoires et nécessaires pour analyser votre demande. A défaut, l'ANFH ne sera pas en mesure d'analyser votre dossier. Ces informations sont à destination de personnes habilitées de l'ANFH et des autorités publiques concernées, et seront conservées pendant 10 ans à compter de l'exercice du dernier paiement et 2 ans à compter de l'exercice du refus de financement.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer à tout moment au traitement des données vous concernant. Pour exercer vosdroits, merci d'adresser votre courrier RAR au DPD de l'ANFH, 265 Rue de Charenton, 75012 Paris, ou à l'adresse email du DPD protectiondesdonnees@ anfh.fr. Nous vous recommandons de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).



AUTORISATION D'ABSENCE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

B

À COMPLÉTER PAR **L'ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR**

Vous autorisez l'agent à s'absenter pour mener une démarche VAE. Toutes les informations demandées sont indispensables pour instruire le dossier. L'ANFH vous informera de la décision de prise en charge financière.

B 01 L'ÉTABLISSEMENT				
NOM				
ADRESSE				
CODE POSTAL	VILLE			
TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIE			
EMAIL		TÉLÉPHONE		POSTE
DOSSIER SUIVI PAR				
B 02 AUTORISE LE SALARIÉ				
NOM		PRÉNOM		
NOM DE JEUNE FILLE				
<u>YILLE D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ (si différen</u> t	te de B01)			
STATUT (cocher la case) TITULAIRE	STAGIAIRE CO	NTRACTUEL		
B 03 À S'ABSENTER POUR SUIVRI	E LA VAE COMME DÉF	INI CI-DESSOUS		
OBJET DE L'ABSENCE:		DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	DURÉE TOTALE (heures)
Accompagnement 24 h / congé VAE				
Formation facultative (antérieure au pas	sage devant le jury)			
B 04 CERTIFIE				
Que cette demande n'est pas prise en char	ge dans le cadre du plan de	e formation de l'établissement au	ı motif suivant:	

D'UN COÛT HORAIRE* SALAIRE HORAIRE TTC* € x NOMBRE D'HEURES** = COÛT TTC € * Traitement, primes et indemnités y compris les indemnités à caractère familial, charges URSSAF, CNRACL, IRCANTEC. ** La facturation sera établie sur le nombre d'heures réellement réalisées et ne pourra en aucune façon dépasser la durée indiquée. TAUX CHARGE PATRONALE TRANSPORT (pour les titulaires, stagiaires et contractuels) 70 TAUX CHARGE PATRONALE ACCIDENT DE TRAVAIL (uniquement pour les contractuels)

B 04 | ET DEMANDE, SOUS RÉSERVE DE LA RÉALISATION LA VAE, LE REMBOURSEMENT DU SALAIRE DE L'AGENT SUR LA BASE

ATTENTION JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DU DERNIER BULLETIN DE SALAIRE

B 05 LE DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT					
 Certifie que l'établissement est à jour dans le versement de sa contribution du 0,2%; Certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent document; 					
Eur)		NOW BU SIGNATURE			
FAIT À	LE	NOM DU SIGNATAIRE			
CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT		SIGNATURE			
	,				

Les informations collectées par l'ANFH, directement auprès de vous via ce formulaire, font l'objet d'un traitement de données ayant pour finalité la gestion de votre demande de prise en charge financière de votre congé VAE. Le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de l'ANFH de réaliser son activité en tant que gestionnaire du dispositif congé VAE (Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986; Décret n° 2006-1685 du 22 décembre 2006 version en vigueur). L'ensemble des informations sont obligatoires et nécessaires pour analyser votre demande. A défaut, l'ANFH ne sera pas en mesure d'analyser votre dossier. Ces informations sont à destination de personnes habilitées de l'ANFH et des autorités publiques concernées, et seront conservées pendant 10 ans à compter de l'exercice du dernier paiement et 2 ans à compter de l'exercice du refus de financement.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer à tout moment au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR au DPD de l'ANFH, 265 Rue de Charenton, 75012 Paris, ou à l'adresse email du DPD protectiondesdonnees@ anfh.fr. Nous vous recommandons de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

NB: L'établissement employeur s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (dit « RGPD ») et la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'à toute règlementation applicable dans le cadre de la protection des données.



DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Accompagnement 24h / congé VAE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

À COMPLÉTER PAR L'ORGANISME D'ACCOMPAGNEMENT

Pour pouvoir être financée la formation doit être dispensée par un organisme certifié Qualiopi. ATTENTION

Ce dossier constitue une demande de financement et non une inscription officielle dans votre organisme. Merci de remplir ce dossier avec précision.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LE CERTIFICAT EN CAS DE CERTIFICATION QUALIOPI

NOM OU RAISON SOCIALE GANISME		
ADRESSE		
CODE POSTAL	VILLE	
NOM DE LA PERSONNE À CONTACTER	***************************************	TÉLÉPHONE
FAX	E-MAIL	STATUT JURIDIQUE
N° DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ		Nº DE SIRET
L'ORGANISME EST :		
RÉFÉRENCÉ DATADOCK Date	de validation Datadock :	
CERTIFIÉ QUALIOPI Certificateur	ou instance de labellisation :	Numéro du certificat :
Date de début de validité de certification	n:	date de fin :
C 02 DESCRIPTIF DE LA PRESTAT	ION	
NOM ET PRÉNOM DU DEMANDEUR		
INTITULÉ DE LA CERTIFICATION VISÉE		
DATE DE DÉBUT		DATE DE FIN
DURÉE TOTALE (HEURES)		NOMBRE DE SÉANCES
LIEU DE L'ACCOMPAGNEMENT		
C 03 COÛT VALANT DEVIS		
Votre organisme est-il assujetti à la TVA?	OUI NON	
TARIF HORAIRE TTC *		€ COÛT TOTAL TTC €
* Tarif horaire applicable pour la durée de	e la prestation	

La facturation sera établie en fonction du nombre d'heures réellement réalisées et indiquées sur l'attestation de fréquentation effective, et ne pourra en aucune façon dépasser la durée indiquée.

Le signataire atteste de la sincérité de tous les renseignements portés sur le présent document, et s'engage: - à fournir, mensuellement et en fin d'accompagnement, les attestations de présence en trois exemplaires: l'une au bénéficiaire, la seconde à l'établissement, et la troisième à l'ANFH, - sur le montant ferme et définitif du coût de la formation défini ci-dessus, - et à conclure avec l'agent la convention de prestation en conformité avec les éléments de coûts et de durée indiqués ci-dessus.					
J'atteste la sincérité des renseignements portés s	ur le présent document.				
o deceste to sincernee des renseignements porces s	a te present document.				
FAIT À		LE			
NOM	QUALITÉ DU SIGNATAIRE				
SIGNATURE		CACHET DE L'ORGANISME			

Les informations collectées par l'ANFH, directement auprès de vous via ce formulaire, font l'objet d'un traitement de données ayant pour finalité la gestion de votre demande de prise en charge financière de votre congé VAE. Le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de l'ANFH de réaliser son activité en tant que gestionnaire du dispositif congé VAE (Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986; Décret n° 2006-1685 du 22 décembre 2006 version en vigueur). L'ensemble des informations sont obligatoires et nécessaires pour analyser votre demande. A défaut, l'ANFH ne sera pas en mesure d'analyser votre dossier. Ces informations sont à destination de personnes habilitées de l'ANFH et des autorités publiques concernées, et seront conservées pendant 10 ans à compter de l'exercice du dernier paiement et 2 ans à compter de l'exercice du refus de financement.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer à tout moment au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR au DPD de l'ANFH, 265 Rue de Charenton, 75012 Paris, ou à l'adresse email du DPD protectiondesdonnees@anfh.fr. Nous vous recommandons de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

NB: L'organisme de formation s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (dit « RGPD ») et la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'à toute règlementation applicable dans le cadre de la protection des données.



DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Formation facultative

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Cbis

CO1 | IDENTITÉ DE L'ORGANISME

C 03 | COÛT VALANT DEVIS

Votre organisme est-il assujetti à la TVA?

À COMPLÉTER PAR **L'ORGANISME DE FORMATION**

Pour pouvoir être financée la formation doit être dispensée par un organisme datadocké ou certifié Qualiopi.

Ce dossier constitue une demande de financement et non une inscription officielle dans votre organisme. Merci de remplir ce dossier avec précision.

OUI

NON

ATTENTION
JOINDRE
OBLIGATOIREMENT LE
CERTIFICAT EN CAS DE
CERTIFICATION QUALIOPI

COÛT TOTAL TTC

NOM OU F	RAISON SOC	IALE										
ADRESSE												
CODE POST	ΓAL			VILLE								
NOM DE LA	A PERSONNE	À CONT	ACTER					TÉLÉI	PHONE			
FAX				E-MAIL				STATU	STATUT JURIDIQUE			
Nº DE DÉCL	ARATION D'	ACTIVITÉ						Nº DE	SIRET			
L'ORGANISA	ΛΕ EST :											
RÉFÉREN	ICÉ DATADO	CK	Date de vali	dation Datao	dock :							
CERTIFIÉ	QUALIOPI	Certifi	cateur ou ins	stance de lab	pellisation :				Numé	ro du certific	at:	
Date de dél	but de validi	té de cert	ification:				date de fi	in :				
C 02 DES	SCRIPTIF D	DE LA FO	ORMATION									
NOM ET P	RÉNOM DU	DEMANDE	UR									
INTITULÉ D	E LA FORMA	TION										
DATE DE DÉ	BUT					DATE D	E FIN					
DURÉE (HEI	JRES)					LIEU D	E LA FORMA	TION				
FORMA [*]	TION EN CO	NTINU	FORMA	TION EN DI	SCONTINU							
CALENDRIER DE LA FORMATION (en jours)												
MOIS	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
20	, U I	UZ	U3	04	U3	UO		UO		10		12
20						<u></u>						
Le demande	eur aura-t-il la	a possibilit	é de prendre	ses repas da	ns un restaurar	nt administrati	f ou universit	aire?	OUI	NON		

C 04 | ENGAGEMENT DE L'ORGANISME PRESTATAIRE

Le signataire atteste de la sincérité de tous les renseignements portés sur le présent document, et s'engage:

- à fournir, mensuellement et en fin d'accompagnement, les attestations de présence en trois exemplaires : l'une au bénéficiaire, la seconde à l'établissement, et la troisième à l'ANFH.
- sur le montant ferme et définitif du coût de la formation défini ci-dessus,
- et à conclure avec l'agent la convention de prestation en conformité avec les éléments de coûts et de durée indiqués ci-dessus.

J'atteste la sincérité des renseignements portés s	ur le présent document.		
FAIT À		LE	
NOM	QUALITÉ DU SIGNATAIRE		
SIGNATURE		CACHET DE L'ORGANISME	

Les informations collectées par l'ANFH, directement auprès de vous via ce formulaire, font l'objet d'un traitement de données ayant pour finalité la gestion de votre demande de prise en charge financière de votre congé VAE. Le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de l'ANFH de réaliser son activité en tant que gestionnaire du dispositif congé VAE (Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986; Décret n° 2006-1685 du 22 décembre 2006 version en vigueur). L'ensemble des informations sont obligatoires et nécessaires pour analyser votre demande. A défaut, l'ANFH ne sera pas en mesure d'analyser votre dossier. Ces informations sont à destination de personnes habilitées de l'ANFH et des autorités publiques concernées, et seront conservées pendant 10 ans à compter de l'exercice du dernier paiement et 2 ans à compter de l'exercice du refus de financement.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer à tout moment au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR au DPD de l'ANFH, 265 Rue de Charenton, 75012 Paris, ou à l'adresse email du DPD protectiondesdonnees@anfh.fr. Nous vous recommandons de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

NB: L'organisme de formation s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (dit « RGPD ») et la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'à toute règlementation applicable dans le cadre de la protection des données.

CONTACTER LES DÉLÉGATIONS ANFH

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ANFH AUVERGNE

Départements: 03 - 15 - 43 - 6 26, rue Le Corbusier ZAC des Acilloux 63800 Cournon d'Auvergne tél: 04 73 28 67 40 auvergne@anfh.fr www.anfh.fr/auvergne

ANFH RHÔNE

Départements: 01 - 07 - 42 - 69 75 Cours Emile Zola BP 22174 69603 Villeurbanne Cedex tél: 04.72.82.13.20 rhone@anfh.fr www.anfh.fr/rhone

ANFH ALPES

Départements : 26 - 38 - 73 - 74 26, rue Gustave Eiffel CS 10632 38024 Grenoble Cedex 1 tél :04 76 04 10 40 alpes@anfh.fr www.anfh.fr/alpes

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

ANFH BOURGOGNE

Départements : 21 - 58 - 71 - 89 14, rue Nodot BP 81574 21015 Dijon Cedex tél. : 03 80 41 25 54 bourgogne@anfh.fr www.anfh.fr/bourgogne

ANFH FRANCHE-COMTE

Départements : 25 - 39 - 70 - 90 9 Rue Jean-Baptiste Proudhon 25000 Besançon tél: 03 81 82 00 32 franchecomte@anfh.fr www.anfh.fr/franche-comte

ANFH BRETAGNE

Départements : 22 - 29 - 35 · Le Magister 6, cours Raphaël-Binet CS94332 35043 Rennes Cedex tél : 02 99 35 28 60 bretagne@anfh.fr www.anfh.fr/bretagne

ANFH CENTRE - VAL DE LOIRE

Départements: 18 - 28 - 36 - 37- 41 - 7, rue Copernic 41260 La Chaussée-Saint-Victor tél: 02 54 74 65 77 centre@anfh.fr www.anfh.fr/centre

ANFH CORSE

Départements : 2A - 2B Bât. C - parc du Belvédère avenue de la Libération 20000 Ajaccio tél. : 04 95 21 42 66 corse@anfh.fr

GRAND EST

ANFH ALSACE

Départements : 67 - 68 Immeuble «le Sébastopol» 5ème étage 3, quai Kléber 67000 Strasbourg tél : 03 88 21 47 00 alsace@anfh.fr

ANFH CHAMPAGNE-ARDENNE

Départements : 08 - 10 - 51 - 52 20, rue Simon 51723 Reims Cedex tél : 03 26 87 78 20 champagneardenne@anfh.fr www.anfh.fr/champagne-ardenne

ANFH LORRAINE

Départements : 54 - 55 - 57 - 8 7, rue Albert-Einstein 54320 Maxéville tél. : 03 83 15 17 34 lorraine@anfh.fr www.anfh.fr/lorraine

ANFH GUYANE

Départements : 973 Résidence Man'cia 1897 Route De Montjoly 97354 Remire Montjoly tél. : 05 94 29 30 31 guyane@anfh.fr www.anfh.fr/guyane

HAUTS DE FRANCE

ANFH NORD-PAS-DE-CALAIS

Départements : 59 - 62 Immeuble le nouveau siècle 2, place Pierre-Mendès-France 59000 LILLE tél : 03 20 08 06 70 nordpasdecalais@anfh.fr www.anfh.fr/nord-pas-de-calais

ANFH PICARDIE

Immeuble Le Pomerol 15, avenue d'Italie 80090 Amiens tél : 03 22 71 31 31 picardie@anfh.fr www.anfh.fr/picardie

ANFH ILE-DE-FRANCE

3-5 Rue Ferrus
75014 Paris
Tél.: 01 53 82 87 88
Fax: 01 53 82 82 39
iledefrance@anfh.fr

ANFH MARTINIQUE

Immeuble Jamesby
Zone De Manhity
97232 Le Lamentin
tél: 05.96.42.10.60
martinique@anfh.fr
www.anfh.fr/martinique

NORMANDIE

ANFH BASSE-NORMANDIE

Départements : 14 - 50 - 6 Parc Athéna 1 Rue Andreï Sakharov 14280 Saint Contest tél : 02.31.46.71.60 bassenormandie@anfh.fr

ANFH HAUTE-NORMANDIE

Départements : 27 - 76 85 A, rue Jean-Lecanuet 76107 Rouen Cedex tél : 02 32 08 10 40 hautenormandie@anfh.fr

NOUVELLE AQUITAINE

ANFH AQUITAINE

Départements : 24 - 33 - 40 - 47 - 64 232, avenue du Haut-Lévêque CS 40031 33615 Pessac Cedex tél : 05 57 35 01 70 aquitaine@anfh.fr

ANFH LIMOUSIN

Départements: 19 - 23 - 17, rue Columbia
Parc Ester Technopole
87068 Limoges cedex
tél: 05 55 31 12 09
limousin@anfh.fr

ANFH POITOU-CHARENTES

22, rue Gay-Lussac
BP 40951
86038 Poitiers Cedex
tél: 05 49 61 44 46
poitoucharentes@anfh.fr
www.anfh.fr/poitou-charentes

OCCITANIE

ANFH LANGUEDOC-ROUSSILLON

Immeuble Le Fahrenheit
ZAC Hippocrate
120, av. Nina-Simone
34000 Montpellier
tél: 04 67 04 35 10
languedocroussillon@anfh.fr
www.anfh.fr/languedoc-roussillon

ANFH MIDI-PYRENEES

Départements: 09 - 12 - 31 - 32 - 4 - 65 - 81 - 82 Parc du Canal 1, rue Giotto 31520 Ramonville Saint-Agne tél: 05 61 14 78 68 midipyrenees@anfh.fr

ANFH OCEAN INDIEN

Départements : 974 - 976 Les Ateliers Roquefeuil 11, Avenue De La Grande Ourse 97434 Saint-gilles-les-bains tél. : 02 62 90 10 20 oceanindien@anfh.fr www.anfh.fr/ocean-indien

ANFH PAYS DE LA LOIRE

Départements : 44 - 49 - 53 - 72 - 85 1, bd Salvador-Allende Les Salorges II - CS 60532 44105 Nantes Cedex 4 tél : 02 51 84 91 20 paysdelaloire@anfh.fr www.anfh.fr/pays-de-la-loire

ANFH

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZURDép : 04 - 05 - 06 - 13 - 83 - 84

Dép: 04 - 05 - 06 - 13 - 83 - 84
2, rue Henri Barbusse
CS 20297
13232 Marseille Cedex 1
tél: 04 91 17 71 30
provence@anfh.fr
www.anfh.fr/provence-alpes-cote-d-azul

SIÈGE NATIONAL

75578 PARIS Cedex 12 Tél: 01 44 75 68 00 Fax: 01 44 75 68 68 communication@anfh.fr www.anfh.fr